



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

RÉUNION CONJOINTE

**Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-deuxième session)
et du Comité financier (cent soixante-neuvième session)**

Rome, 6 novembre 2017

**Progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies de partenariat avec le
secteur privé et les organisations de la société civile**

Les questions relatives au contenu du présent document sont à adresser à:

**Mme Marcela Villarreal
Directrice
Division des partenariats et de la coopération Sud-Sud
Tél.: +39 06570-52346**

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mu836

Table of Contents

Contexte.....	3
I. Contexte général des partenariats stratégiques.....	3
II. Partenariats de la FAO avec le secteur privé.....	5
A. Approche de la FAO dans ses travaux avec le secteur privé en 2017.....	5
B. Contribution à l'exécution des Programmes stratégiques (PS) de la FAO.....	6
<i>OS 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition</i>	6
<i>OS 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables</i>	7
<i>OS 3: Réduire la pauvreté rurale</i>	7
<i>OS 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces</i>	7
<i>OS 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise</i>	7
C. Exemples de mises en œuvre de partenariats avec le secteur privé.....	8
III. Partenariats de la FAO avec la société civile, les coopératives et les organisations de producteurs.....	10
A. Axes de travail de la FAO en 2017.....	10
B. Contribution à la mise en œuvre des programmes stratégiques de la FAO.....	12
<i>OS 1: Contribuer à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition</i>	12
<i>OS 2: Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables</i>	12
<i>OS 3: Réduire la pauvreté rurale</i>	12
<i>OS 4 Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces</i>	13
<i>OS 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise</i>	13
C. Activités liées aux partenariats avec des organisations de la société civile, des coopératives et des organisations de producteurs – quelques exemples.....	13
IV. Partenariats de la FAO avec des institutions universitaires et des instituts de recherche	15
V. Autres mécanismes liés aux partenariats avec le secteur privé et la société civile.....	17
VI. Défis dans la collaboration avec la société civile et le secteur privé et domaines à renforcer.....	17

Contexte

1. Les Stratégies de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé et les organisations de la société civile (les Stratégies), approuvées par le Conseil de la FAO, à sa cent quarante-sixième session qui s'est tenue en 2013¹, indiquent les mécanismes de travail de la FAO pour établir des partenariats entre l'Organisation et les acteurs non étatiques. Les Stratégies fournissent un ensemble d'instruments destinés à orienter le personnel de la FAO, aux fins d'établir des partenariats efficaces au service des Objectifs stratégiques (OS) de l'Organisation.
2. Le présent document aborde les aspects institutionnels transversaux relatifs aux deux Stratégies, dans le cadre de la méthode indiquée par la FAO pour établir des partenariats stratégiques avec les acteurs non étatiques, et prend en compte les éléments pertinents exposés dans le Programme de travail et budget 2018-2019 de la FAO. Il présente également des exemples de résultats atteints en matière de partenariats avec le secteur privé et la société civile, dans le cadre des OS de la FAO².
3. La Division des partenariats et de la coopération Sud-Sud est responsable de la mise en œuvre des deux Stratégies, qui favorisent une collaboration efficace et efficiente avec les entités non étatiques, comme les organisations de la société civile, le secteur privé, les coopératives, les organisations de producteurs et les institutions académiques et de recherche et autres institutions associées comme les parlements.
4. Les participants à la quarantième session de la Conférence de la FAO (juillet 2017)³ se sont félicités de l'établissement de partenariats stratégiques avec d'autres parties prenantes intéressées, en particulier le secteur privé et les acteurs importants du développement et de la coopération Sud-Sud, et ont exprimé leur souhait de voir se renforcer ces partenariats⁴.

I. Contexte général des partenariats stratégiques

5. Les partenariats stratégiques ont joué un rôle très important durant l'exercice biennal 2016-2017 et ils devraient à l'avenir produire encore plus de résultats et d'effets, à condition qu'ils continuent d'être au service de la mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) 2018-2019. La FAO a établi 130 partenariats stratégiques avec des acteurs non étatiques, dont 36 pour cent sont des entités du secteur privé, 25 pour cent des organisations de la société civile (OSC) et des coopératives et 39 pour cent des accords avec des institutions académiques et de recherche⁵. Les partenariats établis ces dernières années sont en nombre suffisant pour que les contributions obtenues dans le cadre des programmes stratégiques de la FAO soient efficaces.
6. L'année dernière, 11 nouveaux accords ont été signés et 23 accords (soit 18 pour cent) sont en cours de renouvellement dans tous les secteurs, notamment avec: *Rabobank*, la *Fondation Rockefeller*, *La Via Campesina*, le *Comité international de planification des ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire (CIP)* et *Agrinatura*. Les efforts ont porté principalement sur l'approfondissement, le renouvellement et l'extension de la portée des partenariats existants. Les accords qui n'ont pas été renouvelés sont ceux dont les résultats ont été moins bons que prévus ou qui se sont achevés sans que de nouveaux domaines de travail n'aient été identifiés.
7. Lorsque la FAO demande à tout partenaire de lancer un processus de renouvellement, elle cherche à savoir de façon précise comment l'accord contribue aux Objectifs de développement durable (ODD). À cet égard, les entreprises du secteur privé et les organisations de la société civile peuvent contribuer à la réalisation des priorités du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur

¹ CL 146/REP.

² Les Stratégies en matière de partenariats avec le secteur privé et les organisations de la société civile sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/partnerships/fr/>.

³ C 2017/REP.

⁴ Le Plan à moyen terme (PMT) précise que l'une des fonctions principales de la FAO est de «faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural» et indique que la FAO dispose d'un mandat étendu qui s'applique aux principaux problèmes de développement devant être abordés avec une approche globale.

⁵ La liste complète des partenariats avec le secteur privé et la société civile, ainsi que les progrès réalisés dans leur mise en œuvre sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/partnerships/background/fr/>.

la base de trois piliers qui sont: i) l'échange de connaissances et le renforcement des capacités; ii) la promotion et la communication; iii) la mobilisation de ressources.

8. Des mécanismes institutionnels garantissant la neutralité de l'Organisation et une démarche de décentralisation de la mise en œuvre de la Stratégie ont été mis en place. Le rôle essentiel de la FAO a été maintenu et renforcé en ce qui concerne: i) la capacité d'offrir un forum de débats neutre, afin de favoriser une prise de décision optimale de la part des États membres; et ii) les travaux de diffusion des connaissances réalisés par l'Organisation dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation.

9. D'une manière générale, la mise en œuvre des Stratégies avance concrètement et est renforcée grâce à la démarche adoptée par la FAO, ce qui contribue activement à la mise en œuvre du PTB en améliorant les capacités techniques d'action et en renforçant la coordination entre les différents acteurs sur le terrain.

10. Dans ce contexte, la FAO a poursuivi le renforcement des capacités techniques des bureaux décentralisés, afin que ceux-ci puissent trouver des partenariats au niveau des pays, ce qui permettra d'appuyer les initiatives régionales et les activités identifiées par chaque gouvernement dans son Cadre de programmation par pays (CPP). Ainsi, l'un des principaux progrès réalisés a été le renforcement de l'apport des partenariats dans la planification des programmes stratégiques au Siège, au sein des initiatives régionales et dans les CPP au niveau national.

11. La FAO a intégré les acteurs non étatiques au dialogue sur les politiques publiques aux niveaux régional et mondial et leurs contributions ont permis d'enrichir les débats, car divers points de vue et considérations techniques ont été transmis aux États membres. C'est le cas, par exemple, des contributions fournies par le secteur privé et les organisations de la société civile lors des colloques sur l'agroécologie et les biotechnologies.

12. Afin de s'assurer que les Stratégies soient appliquées de façon cohérente dans les bureaux décentralisés, la FAO continue d'encourager l'utilisation d'outils d'apprentissage en ligne sur le thème des partenariats, qui donnent des indications au personnel sur: les mécanismes de la FAO pour établir des partenariats avec différents types d'entités non étatiques; les principales sphères de participation; les processus d'évaluation des risques, de présélection et d'approbation des partenariats.

13. En 2017, la FAO a renforcé le processus lancé en 2014 qui consistait à mettre à disposition du réseau des bureaux régionaux, sous-régionaux et de liaison des fonctionnaires chargés des partenariats, qui se consacrent à la mise en œuvre des Stratégies. Cette pratique a été amplifiée grâce à la création d'équipes chargées des partenariats, qui collaborent avec des points focaux, afin de travailler avec divers secteurs (secteur privé, société civile et autres mécanismes, comme les alliances parlementaires), en fonction de la spécificité de chaque contexte.

14. La FAO dispose de mécanismes adaptés pour identifier et gérer les risques⁶ qui pourraient nuire à la FAO, en tant qu'organisation intergouvernementale, indépendante et impartiale, comme les conflits d'intérêts, l'exercice d'une influence indue lors de l'élaboration de normes ou l'octroi d'un avantage inéquitable à certaines entreprises. Ainsi, ne sont approuvées par la FAO que les propositions de partenariats émanant d'acteurs qui respectent les instruments internationaux pertinents⁷ et qui ne représentent pas un risque pour l'Organisation. La gestion des risques est complétée par une aide apportée par la Division des partenariats et de la coopération Sud-Sud au Siège et aux bureaux décentralisés, qui consiste à fournir des indications et des éléments de vérification lorsque la FAO participe à des réunions avec le secteur privé et/ou la société civile.

⁶ Voir le chapitre VI de la Stratégie: *La gestion des risques à la FAO* (<http://www.fao.org/3/a-i3444f.pdf>).

⁷ L'évaluation tient compte des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et examine si certains droits, déclarations et conventions sont respectés: Droits de l'homme; Droit au travail; Droit environnemental; Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail; Déclaration de Rio sur l'environnement; Convention des Nations Unies contre la corruption. Cet examen consiste également à vérifier que les acteurs non étatiques reconnaissent les normes et les principes qui régissent les instruments de la FAO, comme les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

II. Partenariats de la FAO avec le secteur privé

A. Approche de la FAO dans ses travaux avec le secteur privé en 2017

15. L'année dernière, les efforts ont principalement porté sur l'approfondissement des partenariats existants et ont consisté à appuyer la mise en œuvre et/ou le renouvellement des accords formels de collaboration en vigueur. Cependant, en raison du caractère stratégique de certains partenaires, la FAO a établi des accords avec de nouvelles entreprises comme *Unilever*, *Fertitecnica Colfiorito* et *Nibulon*, notamment.

16. Suite aux résultats obtenus et à la possibilité d'étendre et de reproduire les expériences positives, le renouvellement d'accords avec des partenaires actuels comme Rabobank, la Fondation Kuehne et la Fondation Grameen notamment, a également été lancé. Par ailleurs, en fonction du processus de planification des Programmes stratégiques et des bonnes pratiques identifiées, la FAO travaille actuellement à d'éventuels partenariats stratégiques avec des entreprises comme *Alibaba*, *Telefónica*, *Eni* ou *NEC*.

17. Lors du dernier exercice, la mise en œuvre de la stratégie en matière de partenariats avec le secteur privé a essentiellement porté sur les trois axes de travail suivants: i) améliorer la contribution du secteur privé au programme de travail de la FAO aux niveaux mondial, régional et national, au moyen de l'accès aux nouvelles technologies, de capacités techniques et d'un appui politique adapté pour lutter contre la faim; ii) promouvoir la participation du secteur privé au dialogue sur les politiques, en particulier sur les thèmes en rapport avec l'établissement de normes internationales; iii) encourager le secteur privé à diffuser et mettre en œuvre les instruments internationaux comme les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

18. Dans ce contexte, les partenariats concernent principalement les domaines liés au système agroalimentaire, où le secteur privé joue un rôle important notamment en matière : i) de réduction du gaspillage alimentaire; ii) d'accès aux nouvelles technologies dans le cadre des services financiers et agricoles; iii) de nutrition; iv) de résistance aux antimicrobiens.

19. Ainsi, en 2017, la diffusion des Directives volontaires et des Principes auprès d'importantes entreprises du secteur privé a été élargie, ce qui a conduit des entreprises comme *Rabobank*, *Nestlé*, *PepsiCo*, *Mars* et *Coca-Cola Company* à faire part de leur intérêt à participer à leur mise en œuvre.

20. En outre, un nouveau thème a été intégré aux travaux sur les partenariats, à savoir la mise en œuvre des plateformes de «partenariat public-privé» (PPP), qui constituent un moyen d'appuyer les ODD. Les PPP sont d'habitude utilisés dans le domaine des infrastructures, mais leur application dans l'agriculture pourrait stimuler la croissance inclusive des secteurs agricole et alimentaire dans le monde entier⁸.

21. La FAO a participé à des expériences pilotes en rapport avec le mécanisme des PPP, notamment à la mise en œuvre du programme gouvernemental de coupons électroniques visant à améliorer l'accès des petits agriculteurs du Mozambique aux intrants agricoles, auquel la FAO a apporté son assistance technique pour le lancement. Ce programme s'appuie sur une technologie fournie par des entreprises de technologies de l'information et de la communication, avec l'aide du gouvernement japonais. La FAO étudie actuellement les possibilités qu'offre ce modèle et son éventuelle mise en œuvre dans les contextes locaux.

22. La réduction du gaspillage alimentaire est également un thème qui concerne le secteur privé. La FAO a donc organisé récemment une consultation d'experts sur l'indicateur ODD 12.3, qui précise les mesures à prendre pour atteindre les objectifs de réduction des pertes et des déchets alimentaires. Des représentants du secteur privé ont participé à cette consultation, afin de débattre des approches qu'il conviendrait d'adopter pour atteindre ces objectifs, notamment de la possibilité d'établir un cadre

⁸ C 2017/30.

commun pour la présentation et l'évaluation des rapports sur les progrès réalisés dans la réduction des pertes alimentaires au niveau national.

23. L'application cohérente des Stratégies dans les bureaux décentralisés reste une priorité pour l'Organisation. Ainsi, les bureaux régionaux de la FAO ont poursuivi leurs efforts visant à promouvoir la contribution du secteur privé aux initiatives régionales.

24. En 2017, dans ce domaine:

- a) en **Afrique**, les travaux d'intensification durable de la production et de développement de la chaîne de valeur ont été poursuivis, grâce aux contacts établis avec la *Fondation Bill et Melinda Gates* et la *Fondation Rockefeller*;
- b) en **Europe**, l'intégration de la coopération avec le secteur privé a été réalisée au moyen d'ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière d'ODD dans les pays (Géorgie, Moldove, Albanie, Ouzbékistan et Azerbaïdjan actuellement);
- c) en **Amérique latine et Caraïbes**, des «dialogues nationaux» avec le secteur privé ont été planifiés, en vue de la tenue d'un atelier régional sur les initiatives régionales et le rôle du secteur privé;
- d) en **Asie**, les activités de sensibilisation sur l'ampleur des pertes et des déchets alimentaires se sont poursuivies, dans le cadre de l'initiative mondiale et régionale (Asie et Pacifique) sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaire, intitulée «Save Food»;
- e) au **Proche-Orient et Afrique du Nord**, les travaux visant à identifier les modalités de collaboration dans le domaine de l'accroissement de la résilience des communautés et de l'amélioration du secteur agricole à petite échelle, notamment, se poursuivent.

B. Contribution à l'exécution des Programmes stratégiques (PS) de la FAO

25. Conformément aux recommandations formulées lors de la Réunion conjointe et du Conseil en 2016 et ainsi qu'à la Stratégie, les efforts ont été renforcés afin que les partenariats avec le secteur privé continuent de contribuer spécifiquement à la réalisation des cinq OS de l'Organisation et de l'Objectif supplémentaire sur la qualité technique, les statistiques et les thèmes transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance et nutrition). Parallèlement, des travaux dans certains domaines, qui produisent des effets sur certains ODD liés aux OS/PS, ont été identifiés. Les paragraphes suivants décrivent l'approche adoptée dans les travaux en partenariat pour chaque PS.

OS 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

26. Les activités réalisées dans le cadre des partenariats avec le secteur privé portent principalement sur la promotion de mesures de coordination et d'appui qui concernent des processus inclusifs dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du droit à une alimentation adéquate. Ainsi, les travaux ont consisté à conforter les engagements pris par les entités du secteur privé de réaliser des investissements responsables qui favorisent la création de systèmes alimentaires plus durables, afin de garantir la sécurité alimentaire. Dans ce cadre, la promotion de l'application et de la mise en œuvre des Directives volontaires a présenté un intérêt pour le secteur privé, qui l'a appuyée.

27. Ces partenariats ont des effets sur l'ODD 2, car ils contribuent à améliorer la visibilité et l'efficacité des initiatives mondiales et locales de sensibilisation du public, en permettant la création de communiqués conjoints, de campagnes de vulgarisation dans les médias et de parrainages d'activités de la FAO, qui sont eux-mêmes liés à l'Objectif supplémentaire sur les thèmes transversaux (nutrition). Dans ce contexte, des partenariats stratégiques ont été établis avec des partenaires qui participent à la réalisation de cet objectif. On peut notamment citer: *l'agence de presse EFE*, le quotidien *El País*, *Unilever* et *Fertitecnica Colfiorito*.

OS 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables

28. Les activités visant à appuyer l'exécution du PS 2 ont consisté à veiller à ce que soient mis en place des modèles de gestion d'entreprise qui assurent une gestion durable des ressources et à favoriser la mise en place d'un processus inclusif de gouvernance qui place les intérêts des petits agriculteurs au centre des débats. L'appui à la mise en place, à la diffusion et à l'utilisation de pratiques optimales, d'instruments de renforcement des capacités et de connaissances des institutions dans ce domaine est devenu un point essentiel dans les partenariats avec le secteur privé.

29. En Asie et en Afrique subsaharienne, ces partenariats appuient des initiatives de renforcement des capacités dans les domaines du développement rural, de la gestion des forêts et de l'utilisation durable des terres, de la mécanisation agricole durable et de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée; certaines d'entre-elles sont liées à l'Objectif supplémentaire sur les thèmes transversaux (changement climatique).

30. Les partenaires qui appuient le PS 2 sont notamment: *Google, Agridea, le Forum mondial pour le conseil rural (GFRAS), le Réseau de la Région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts (APF Net), le Comité Européen des groupements de constructeurs du machinisme agricole (CEMA) et le groupe TRAGSA*, notamment. Ces partenariats ont des effets sur certains ODD, notamment les ODD 13 et 15.

OS 3: Réduire la pauvreté rurale

31. Le PS 3 a permis l'établissement de partenariats visant à appuyer le développement de chaînes de valeur inclusives et durables, qui permettent aux producteurs et aux agriculteurs locaux de dégager des revenus plus importants. Ces partenariats appuient différentes initiatives dans des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, qui permettent de créer un environnement favorable à la création d'emplois ruraux agricoles et non agricoles, en améliorant l'accès des petits agriculteurs, des femmes et des jeunes à l'information agricole et aux services financiers et en renforçant les capacités en matière de finances rurales. Les partenaires qui appuient cet objectif sont notamment: *AgriCord, L'Institut Boulder de microfinance, la fondation Grameen, MasterCard*. Ces partenariats ont des effets sur plusieurs ODD, notamment les ODD 1, 5, 8 et 10.

OS 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces

32. Dans le cadre du PS 4, les partenariats appuient des initiatives spécifiques d'accès aux financements et aux investissements en faveur des petits agriculteurs des pays d'Afrique et constituent une interface institutionnelle entre la FAO et ses partenaires en matière de mobilisation de ressources, de campagnes d'éducation à la nutrition, de sécurité sanitaire des aliments, d'accès aux marchés pour les produits de l'agriculture familiale, notamment⁹. Au niveau mondial, ces partenariats favorisent la prise de mesures concrètes visant à diminuer les pertes et le gaspillage alimentaires, dans le cadre de l'initiative «Save Food». Les partenaires qui appuient cet objectif sont notamment: *Unilever, Fertitecnica Colfiorito, Messe Düsseldorf, Club de Exportadores de España, Mars, Autogrill, Auralight, la Fondation Rockefeller, Rabobank*¹⁰. Ces partenariats ont des effets sur plusieurs ODD, notamment les ODD 8, 9 et 12.

OS 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

33. Les partenariats établis pour appuyer le PS 5 ont permis de renforcer les capacités techniques du personnel de terrain de la FAO et des partenaires locaux en matière de logistique humanitaire et agro-industrielle dans les pays d'Afrique, en vue d'améliorer la gestion des risques et d'améliorer la résilience des pays concernés. Les partenaires qui appuient cet objectif sont notamment la *Fondation Kuehne* et *Red Australia*. Ces partenariats ont des effets sur plusieurs ODD, principalement les ODD 1, 2, 11 et 13.

⁹ Ces partenariats ont des effets sur l'Objectif supplémentaire relatif aux thèmes transversaux (nutrition).

¹⁰ En juillet 2017, Rabobank a reçu le Prix international Jacques Diouf de la FAO, en reconnaissance des efforts réalisés par l'entreprise pour appuyer et renforcer économiquement les petites communautés agricoles dans les pays en développement.

C. Exemples de mises en œuvre de partenariats avec le secteur privé

34. La suite du présent document donne quelques exemples de résultats obtenus actuellement, suite à la mise en œuvre, courant 2017, des partenariats avec le secteur privé, qui visent à appuyer les OS de l'Organisation.

Fertitecnica Colfiorito – Accès des petits agriculteurs aux marchés:

35. En mars 2017, la FAO et Fertitecnica Colfiorito, l'entreprise numéro un du marché italien des légumineuses, ont signé un accord visant à faciliter l'accès aux marchés pour les légumineuses produites par des coopératives agricoles dans les pays en développement, grâce au réseau de distribution de Fertitecnica. Cette initiative apporte un appui important à l'économie des petits agriculteurs de l'hémisphère sud et aide en même temps à promouvoir une alimentation saine et durable en Italie et en Europe.

36. Les bénéfices obtenus de la vente de certains produits de Fertitecnica Colfiorito seront destinés à appuyer des projets de la FAO dans des pays en développement. Les unités techniques de la FAO concernées et Fertitecnica Colfiorito évaluent actuellement les coopératives sélectionnées par le réseau de bureaux décentralisés de la FAO, afin de garantir la qualité des produits sur le point de vente final.

Unilever – Échange de technologies, innovation et réduction du gaspillage alimentaire:

37. En septembre 2017, dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Directeur général de la FAO et le Directeur général d'Unilever ont signé un partenariat stratégique innovant axé sur cinq points stratégiques d'intervention: l'innovation numérique, la mise en œuvre des Directives volontaires, le renforcement de la résilience des petits agriculteurs, le changement climatique et la perte et le gaspillage alimentaires.

38. En Argentine, la FAO et Unilever travaillent actuellement à une initiative pilote sur la formation, l'échange d'expériences et la sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire, qui pourra être reproduite au niveau mondial.

39. Parallèlement, des plateformes conjointes de promotion dans le domaine du changement climatique seront créées. Elles offriront notamment un appui conjoint à d'importants forums de haut niveau, comme l'initiative du Cadre d'action pour faire face à la pénurie d'eau et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier la COP23.

40. Par ailleurs, Unilever et la FAO étudient actuellement comment élaborer des solutions numériques innovantes qui puissent fournir aux petits agriculteurs et aux exploitations familiales des informations sur les perspectives de marché, les prix, la situation climatique, entre autres.

Google – Gestion durable des forêts

41. En 2015, Google et la FAO ont signé un accord visant à tirer parti de l'expérience technique de Google en matière de produits géospatiaux et à utiliser sa technologie pour enrichir les données sur le suivi des forêts et des terres. Cette année, cette collaboration a permis de réaliser d'importants progrès, grâce à l'application Collect Earth développée par la FAO, qui s'exécute conjointement à Google Earth et permet de réaliser des analyses d'échantillons de forêts synchronisées avec Google Earth Engine et Open Foris Collect. Grâce à ces technologies, la FAO, en collaboration avec d'autres institutions, a mené à bien la première évaluation détaillée des arbres et de la couverture forestière dans les biomes terrestres arides.

42. Ces travaux fournissent notamment une estimation de l'étendue forestière mondiale des biomes terrestres arides, fondée sur l'analyse de plus de 210 000 parcelles de 0,5 hectares qui a été réalisée à l'aide des riches bases de données d'images satellites de haute résolution spatiale et temporelle disponibles sur la plateforme Google Earth. Grâce à ces outils, on obtient des informations plus précises et il est possible de réaliser des évaluations forestières dans des délais plus courts qu'avec d'autres méthodes. Selon les données obtenues grâce à cette analyse, l'ajout des zones forestières qui n'avaient pas été déclarées préalablement comme des terres arides fait augmenter les

estimations de la couverture forestière mondiale d'au moins 9 pour cent. Les conclusions préliminaires de ces travaux ont été publiées dans la revue «Science» en mai 2017 et font référence en matière de suivi mondial des terres arides¹¹.

Mars — Sécurité sanitaire des aliments et réduction du gaspillage alimentaire:

43. En 2015, la FAO et Mars ont signé un accord visant à échanger des informations et des données sur la pollution aux mycotoxines, ce qui a permis de contribuer au programme de sécurité sanitaire des aliments de la FAO grâce à un meilleur accès à des données techniques et au concours de spécialistes dans des domaines importants comme la traçabilité des aliments. En 2017, les mesures prises portent principalement sur la prévention et le contrôle des mycotoxines. Mars fournit des données dans ce domaine, afin d'améliorer les fonctionnalités de l'outil d'échantillonnage de la FAO, notamment les combinaisons de mycotoxines et de produits de base qui ne sont pas couvertes par l'Organisation actuellement. Les informations fournies par Mars ont été utiles aux travaux de la FAO sur l'évaluation des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments.

44. Mars appuie également la mise en œuvre d'un projet PCT sur la gestion des mycotoxines en Tanzanie. À la fin de l'année, leur spécialiste des mycotoxines aura pour mission d'évaluer la chaîne de valeur et de donner des indications dans le domaine de la prévention des mycotoxines, notamment en ce qui concerne la gestion des produits stockés dans une optique de sécurité alimentaire.

45. Conformément au Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens, à la Résolution sur la résistance aux antimicrobiens de la Conférence de la FAO et au Plan d'action de la FAO, une proposition visant à faciliter le dialogue avec Mars sur la fourniture de ressources destinées à appuyer l'application de ces initiatives mondiale est en cours d'élaboration. Elle portera sur le renforcement des capacités en matière de collecte de données sur la résistance aux antimicrobiens, l'échange de données et l'élaboration d'outils mondiaux permettant d'échanger des données sur la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs alimentaire et agricole.

Fondation Rockefeller — Accroissement de la résilience:

46. Ce partenariat, établi en septembre 2016, a permis à la FAO et à la Fondation Rockefeller d'appuyer l'initiative mondiale sur les pertes alimentaires et la réduction des déchets dans la région Afrique, dans le cadre de l'application de la Déclaration de Malabo sur l'agriculture et les pertes après récolte d'ici 2025. Ce partenariat a permis de renforcer les capacités institutionnelles au moyen de la formation de fonctionnaires nationaux et d'acteurs du secteur privé dans le domaine de l'élaboration des politiques, de la stratégie et des programmes d'investissement destinés à réduire les pertes alimentaires. Ces initiatives ont permis de définir des indicateurs clés pour assurer le suivi des pertes après récolte et transmettre ces informations. Dans la région, les travaux en cours au Kenya, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe sont une réussite. Ils constituent des expériences pilotes de mise en œuvre de cette approche dans le cadre du programme «YieldWise» de la Fondation, dont l'objectif est de réduire les pertes après récolte en Afrique.

47. En outre, la FAO a établi un partenariat avec la Communauté de pratique pour l'évaluation de la résilience de la Fondation Rockefeller, dans le cadre des travaux d'évaluation des capacités de résilience menés par la FAO, qui font partie de l'initiative «Save Food». Ce partenariat a permis à la FAO de favoriser la participation et l'engagement dans le cadre des progrès réalisés lors des tests pilotes sur l'évaluation du suivi de la résilience, l'évaluation et la capacité d'apprentissage. L'USAID¹² et la Fondation Rockefeller mettent actuellement des ressources financières à disposition de la FAO, en vue de la poursuite des activités mentionnées précédemment.

¹¹ L'article est disponible à l'adresse suivante: <http://science.sciencemag.org/content/356/6338/635>.

¹² Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

III. Partenariats de la FAO avec la société civile, les coopératives et les organisations de producteurs

A. Axes de travail de la FAO en 2017

48. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 contient plusieurs références et mandats relatifs à la participation de la société civile, des principaux groupes et autres parties intéressées à la mise en œuvre et au suivi de celui-ci. En appui à ce processus, la Stratégie de la FAO en matière de partenariat avec les organisations de la société civile (OSC): i) fournit des indications pratiques sur la manière de travailler avec les OSC et les coopératives de producteurs; ii) appuie les organisations de producteurs et renforce leur efficacité fonctionnelle, notamment les services qu'elles fournissent à leurs membres.

49. À cet égard, pendant l'année écoulée, les efforts ont été centrés sur le renforcement des partenariats existants avec les OSC, les coopératives et les organisations de producteurs (OP), tout en appuyant la mise en œuvre et/ou le renouvellement des plans de travail établis dans le cadre d'accords de partenariats officiels en vigueur. Cela n'a pas empêché la FAO de conclure aussi des partenariats avec certaines OSC considérées comme essentielles au regard de leur poids stratégique et de la valeur ajoutée de leurs contributions, par exemple *Consumers International*, *Réseau International URGENCI (Urgenci)*, *Interpeace International*, pour n'en citer que quelques-unes.

50. De même, compte tenu des résultats obtenus et de la possibilité d'élargir et de reproduire les expériences réussies, l'Organisation a entamé le renouvellement des accords avec des partenaires tels que le *Comité International de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP)*¹³ et *La Vía Campesina (LVC)*, des organisations qui continuent d'appuyer la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. En particulier, par l'intermédiaire de LVC, la mise au point de la trousse à outils sur les écoles agroécologiques paysannes et la méthode d'apprentissage par les pairs entre agriculteurs¹⁴ a été achevée, offrant une vision d'ensemble de l'agroécologie appliquée aux écoles d'agriculteurs sur le terrain.

51. Par ailleurs, la FAO a entrepris d'explorer les possibilités de collaboration avec des organisations telles que: *Oxfam International*, *le Forum rural mondial*, *le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)*, entre autres.

52. Le travail avec la société civile s'articule autour d'une approche sur deux fronts, qui permet aux OSC et à leurs vastes réseaux, simultanément: i) de faciliter la diffusion et la communication des messages clés de la FAO, tout en aidant à sensibiliser la population à l'importance de la lutte contre la faim; et ii) grâce à leur proximité avec les populations pauvres et leur présence croissante sur le terrain, de promouvoir la divulgation des connaissances techniques de la FAO et de les conjuguer avec les savoirs traditionnels des organisations de petits agriculteurs, en vue de renforcer leurs capacités au service d'une sécurité alimentaire améliorée.

53. Par ce mécanisme, durant ces dernières années, le travail de dissémination et d'échange de connaissances a été étendu à la promotion de pratiques agricoles durables, surtout l'approche agroécologique et la conservation des ressources phytogénétiques, lié à la concrétisation des droits des agriculteurs dans le cadre du Traité international sur les ressources génétiques pour l'agriculture et l'alimentation (TIRGAA), pour lesquelles les OSC sont détentrices de connaissances traditionnelles et de bonnes pratiques qui peuvent être reproduites dans divers contextes sociaux. Ces échanges d'un type nouveau complètent l'approche traditionnelle de collaboration avec les OSC, qui voit depuis des décennies un grand nombre d'organisations contribuer à la distribution d'intrants et à la restauration des systèmes agricoles dans les situations d'urgence, sous l'égide de la FAO.

¹³ Le Comité international de planification de la souveraineté alimentaire (CIP) est la plateforme mondiale qui rassemble plus de 800 organisations de travailleurs ruraux et les mouvements sociaux s'occupant de questions agricoles et alimentaires.

¹⁴ La trousse à outil est disponible à l'adresse suivante:

https://viacampesina.org/downloads/pdf/en/TOOLKIT_agroecology_FINAL.pdf.

54. En 2017, l'appui aux différentes initiatives de collaboration dans des domaines reconnus d'intérêt mutuel a été poursuivi, notamment dans le cadre de: i) la mise en œuvre de cadres normatifs de la FAO, entre autres les Directives volontaire pour une gouvernance responsables des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté; ii) l'application des principes de la FAO en matière d'agriculture durable, surtout au moyen d'une approche agroécologique et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques

55. L'inclusion des partenariats dans le cycle de formulation des programmes stratégiques a mis en évidence la nécessité d'entamer de nouvelles collaborations avec des organisations de consommateurs (par exemple *Consumers International* et *Urgenci*), puisque les activités reconnaissent la nécessité de renforcer le rôle des consommateurs pour encourager la transition vers des systèmes alimentaires plus durables et équitables.

56. Dans le même ordre d'idées, durant l'année écoulée, l'échange de connaissances techniques et la création de capacités ont été renforcés au moyen d'activités fondées sur la méthode d'apprentissage par les pairs entre agriculteurs. Dans l'esprit de la coopération Sud-Sud, ces activités ont encouragé les échanges entre organisations d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine dans plusieurs domaines – agriculture familiale, droit à l'alimentation, capacités en matière de récolte et de gestion de l'eau, consolidation et maintien de la paix, finance rurale, gestion forestière, promotion de la parité hommes-femmes, gestion en coopératives, agroécologie, création de plateformes de la société civile et peuples autochtones, entre autres.

57. Durant 2017, les unités techniques du Siège et les bureaux décentralisés se sont montrées plus enclins à considérer les OSC comme des partenaires potentiels de l'Organisation et ont pris l'initiative de proposer de nouveaux partenariats, dans le cadre desquels la FAO a surtout fourni des conseils et une direction à caractère institutionnel. Dans ce sens, les bureaux régionaux de la FAO ont poursuivi le déploiement d'efforts visant à promouvoir les contributions des OSC et des organisations de producteurs à l'appui des initiatives régionales. La participation des acteurs non étatiques aux symposiums régionaux sur la fonction des biotechnologies agricoles dans les systèmes alimentaires durables et la nutrition et sur les systèmes alimentaires durables au service de régimes alimentaires sains et d'une nutrition améliorée, et les consultations de la société civile qui auront lieu en 2018 à l'occasion des conférences régionales, permettront de poursuivre le renforcement de ces liens.

58. Dans ce cadre, en 2017:

- a. en **Afrique**, les relations avec deux organismes régionaux ont été intensifiées: l'*Organisation panafricaine des agriculteurs* (PAFO), avec ses groupes sous-régionaux, et le *Parlement panafricain* (PAP), en vue de conclure un accord de collaboration. D'autres domaines, tels que le renforcement des coopératives, sont mis en avant grâce à la collaboration avec l'Alliance coopérative internationale (ACI);
- b. en **Europe**, des séances de travail et des ateliers au niveau national ont été organisés pour faciliter les consultations de la société civile durant les processus de définition des cadres de programmation de pays (CPP) du Kyrgyzstan et de l'Ouzbékistan; de même, la priorité a été accordée aux activités de renforcement des capacités visant l'échange de bonnes pratiques entre petites producteurs d'aliments;
- c. dans la région **Amérique latine et Caraïbes**, un programme de travail a été formulé en collaboration avec les principales OSC, notamment les organisations des peuples autochtones, en synergie avec la Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux;
- d. en **Asie**, une collaboration active est en cours avec l'Association des agriculteurs asiatiques pour un développement rural durable (AFA) par le truchement du Mécanisme forêts et paysans (FFF) de la FAO qui a permis d'appuyer l'initiative de

l'AFA visant l'échange de connaissances sur la sylviculture durable et la gestion forestière;

- e. au **Proche-Orient et en Afrique du Nord**, le travail a surtout consisté à relier les OSC à des initiatives de planification stratégique des ressources hydriques et de promotion de l'agriculture à petite échelle, par l'intermédiaire d'*Urgenci*, du *CIHEAM* et d'autres organisations¹⁵.

B. Contribution à la mise en œuvre des programmes stratégiques de la FAO

59. En 2017, les efforts ont été intensifiés de manière à ce que les apports et les fonctions des OSC, des coopératives et des organisations de producteurs à l'appui des objectifs stratégiques (OS) et des programmes stratégiques (PS) soient pris en compte par le biais des programmes stratégiques. On trouvera dans les deux paragraphes ci-dessous un aperçu des activités de partenariat envisagées pour chaque programme stratégique:

OS 1: Contribuer à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition

60. Dans le contexte du PS 1, les OSC appuient le travail de la FAO par la réalisation d'activités de sensibilisation et de promotion au sein de leurs vastes réseaux sur les principales questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition. De la même manière, un échange de connaissances est encouragé, ainsi que le renforcement des capacités au sein des OSC, afin qu'elles puissent participer à divers processus et programmes de la FAO, à l'échelle régionale et locale. Ces collaborations au niveau mondial ont contribué à améliorer la visibilité et la sensibilisation s'agissant des divers cadres normatifs ayant une incidence sur l'ODD 2, notamment les trois séries de Directives volontaires mentionnées plus haut (régimes fonciers, droit à l'alimentation et pêche durable) et appuient des initiatives spécialisées dans des pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique, qui sont liées à l'Objectif supplémentaires sur des thèmes transversaux (volet nutrition). Parmi les partenaires qui appuient l'OS 1 figurent, entre autres, le *Comité International de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP)*, *Action-Aid International (AAI)*, l'*Union internationale du notariat*, *Caritas Internationalis*.

OS 2: Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables

61. Dans le cadre de la réalisation de l'OS 2, les partenariats et la collaboration avec les OSC s'est concentrée sur l'augmentation de l'efficacité des programmes et des projets de terrain de la FAO; sur la base de l'expérience de la société civile en matière de lutte contre la pauvreté et de gestion durable des ressources naturelles. Ces collaborations ont appuyé des initiatives diverses dans des pays d'Asie et d'Afrique, dans les domaines de la gestion durable des forêts et de l'agroécologie. Parmi les organisations qui œuvrent en faveur de l'OS 2 figurent, entre autres, *Action-Aid International (AAI)*, *World Vision International (WVI)*, *La Via Campesina (LVC)*, le *Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP)* et le *Fonds mondial pour la nature (WWF)*. Ces partenariats influent notamment sur les ODD 15 et 13.

OS 3: Réduire la pauvreté rurale

62. Les partenariats avec des agriculteurs familiaux, des mouvements sociaux et des organisations de producteurs destinés à appuyer les activités de la FAO dans le cadre du PS 3 visent la diffusion de bonnes pratiques au moyen de la communication au service du développement, l'idée étant de créer des synergies entre les mesures de protection sociale et les programmes de développement rural afin de réduire efficacement l'insécurité alimentaire au sein des populations rurales.

63. Dans le contexte de cet objectif, les OSC partenaires de la FAO ont continué de contribuer à la plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale, qui recueille des informations numériques de qualité sur l'agriculture familiale du monde entier, examinant les lois et réglementation nationales, les politiques publiques, les bonnes pratiques, les données et les statistiques pertinentes, ainsi que les travaux de recherche, articles et publications existants. De la même manière, les initiatives menées dans des pays d'Amérique latine et d'Asie, afin de renforcer les moyens de communication des

¹⁵ Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM).

communautés et de stimuler la transformation sociale et le développement des zones rurales ont été poursuivies.

64. Ces travaux ont été appuyés par les activités de développement entreprises au Proche-Orient et en Afrique avec les coopératives et les organisations de producteurs, qui ont pour objet de renforcer les capacités en matière de gestion et d'organisation et d'améliorer ainsi la gouvernance des organisations coopératives et leurs mécanismes de collaboration avec les secteurs public et privé. Parmi les partenaires qui appuient le PS 3 figurent, entre autres, l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC), *We Effect*, *SEWA*¹⁶, *UPA-DI*¹⁷. Ces collaborations ont des incidences sur les ODD 1, 5, 8 et 10, entre autres.

OS 4 Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces

65. Pour contribuer à la réalisation du PS 4, les partenariats et la collaboration avec les OSC ont privilégié la réalisation d'activités conjointes en matière d'échange de connaissances et de renforcement des capacités, axées sur des modèles d'entreprise inclusifs et efficaces, afin de soutenir les systèmes agricole et alimentaires et de s'attaquer au problème des pertes et gaspillages alimentaires.

66. Ces activités de collaboration intéressent des pays d'Amérique latine et d'Afrique et ont permis à la FAO de tirer parti des capacités techniques des OSC pour mettre en place des modèles novateurs susceptibles d'améliorer l'accès des produits de l'agriculture familiale à des marchés rémunérateurs et des initiatives destinées à protéger les consommateurs face aux risques alimentaires. Parmi les partenaires qui appuient le PS 4 figurent, entre autres, *Consumers International*, *le Réseau des banques alimentaires* au niveau régional et *Slow Food*. Ces partenariats ont des incidences sur les ODD 8, 9 et 12, entre autres.

OS 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

67. Dans le contexte du PS 5, les partenariats avec les OSC sont centrés sur la mobilisation et l'emploi conjoint des ressources humaines, matérielles et financières existantes, qui sont importantes, la reproduction à plus grande échelle et l'assistance technique de la FAO, destinée à améliorer la résilience et à divulguer des connaissances et des informations à jour, en particulier concernant la préparation aux catastrophes couplée à des systèmes d'alerte rapide.

68. Ces partenariats appuient des actions précises au Proche-Orient et en Afrique, dont certaines s'inscrivent dans le cadre des activités du module d'action groupée sur la sécurité alimentaire, dirigé par la FAO et le PAM, qui coordonne la riposte internationale en matière de sécurité alimentaire durant les crises humanitaires. Parmi les principaux partenaires figurent, entre autres, *Interpeace International*, *Welthungerhilfe e.V. (WHH)*, la *Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, *World Vision International*. Ces partenariats ont des incidences sur les ODD 1, 2, 11 et 13, entre autres.

C. Activités liées aux partenariats avec des organisations de la société civile, des coopératives et des organisations de producteurs – quelques exemples

69. Certains des résultats obtenus en 2017 grâce aux partenariats avec les OSC, les coopératives et les organisations de producteurs, à l'appui des OS de l'Organisation, sont indiqués ci-après à titre d'exemple:

Consumers International – Promouvoir des systèmes alimentaires durables

70. En avril 2017, la FAO et Consumers International (CI, la fédération mondiale des associations de consommateurs), ont signé un accord ayant pour but d'améliorer l'accès de CI au réseau de connaissances et d'information de la FAO, tandis que l'Organisation peut travailler en collaboration plus étroite avec le réseau des organisations membres de CI afin de renforcer la protection des consommateurs face aux risques alimentaires, notamment la sensibilisation à la manipulation sans

¹⁶ Self-Employed Women's Association (SEWA) ou Association des travailleuses indépendantes.

¹⁷ Union des producteurs agricoles (UPA) Développement international (UPA-DI).

risque des aliments tout au long de chaîne de valeur et la promotion d'habitudes nutritionnelles saines et de régimes alimentaires durables.

71. Dans le cadre du travail en cours, CI et la FAO développent un cadre de formation destiné à aider le personnel technique de la FAO à mieux connaître et comprendre le point de vue des consommateurs et les initiatives qu'ils prennent pour évoluer vers des systèmes alimentaires plus sains et durables dans le respect de l'environnement.

72. De même, dans la région Amérique latine et Caraïbes, CI a soutenu l'introduction de politiques publiques visant à améliorer l'accès à une nourriture saine et la fourniture d'informations nutritionnelles, et a contribué activement aux débats convoqués par la FAO au niveau régional, relayant les attentes et les opinions des consommateurs. Dans le cadre de ces mesures, des préparatifs sont en cours en vue d'une rencontre des organisations de consommateurs de la région Amérique latine et Caraïbes pour la promotion d'une alimentation saine.

SEWA – Accès aux services de finance rurale avec inclusion des femmes et des jeunes

73. En 2016, SEWA et la FAO ont signé un accord ayant pour but d'intensifier leurs efforts conjoints visant à renforcer les capacités de la population rurale pauvre, tout en mettant l'accent sur la nécessité de garantir les droits fonciers et l'autonomisation des femmes et des jeunes.

74. Pendant la première année de mise en œuvre des activités d'échange de connaissances et de renforcement des capacités ont été déployées autour des thèmes suivants: i) faciliter l'échange de connaissances, d'expériences et d'enseignements à tirer sur le rôle des institutions rurales dans la promotion du développement inclusif, l'agriculture durable et les systèmes alimentaire et l'amélioration de la sécurité alimentaire locale; ii) améliorer l'accès des femmes rurales aux services, à l'emploi et aux marchés.

75. En particulier, une analyse des services financiers ruraux offerts par SEWA a été réalisée, notamment de son programme de microcrédit communautaire, qui bénéficiera des conseils de l'Organisation par le truchement de l'équipe de la FAO spécialisée en finance rurale, en vue de renforcer l'efficacité du programme. De même, durant l'année en cours, une visite d'échange d'agriculteurs a été effectuée avec les organisations forestières et les organisations de producteurs agricole au Népal, dont l'objectif était de mettre en commun les connaissances sur les pratiques agroforestières entre SEWA, les femmes chefs d'entreprises et les groupes de producteurs, qui participent au Mécanisme forêts et paysans (FFF).

Alliance coopérative internationale (ACI) – Amélioration de l'accès aux informations des coopératives agricoles

76. La FAO, conjointement avec l'ACI, a conçu une base de données mondiale et une plateforme en ligne sur les lois régissant les coopératives, dénommée Cooplex, qui rassemble des informations, des textes juridiques, des affaires judiciaires, des articles de chercheurs et autres ressources du monde entier et constitue une tribune de discussion accessible par inscription.

77. La FAO a également collaboré avec l'Université *Roma Tre*, le *Bureau régional ACI-Afrique* et l'*Alliance coopérative de l'Ouganda* pour mener à bien et documenter l'enquête sur le terrain auprès de deux groupements coopératifs et d'une entreprise coopérative de zone en Ouganda, afin d'étudier le rôle des coopératives dans la promotion des investissements agricoles responsables. Par ailleurs, la FAO a fourni un appui technique à ACI-Afrique pour l'établissement de nouvelle fédération des coopératives agricoles d'Afrique. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, conjointement avec le Bureau régional ACI-Amériques et le Réseau de coopératives des Amériques et REAF/MERCOSUR¹⁸, une manifestation axée sur la mise en commun de connaissances et d'expériences novatrices a été organisée, dans le but d'élaborer un plan d'action régional dans ce domaine.

¹⁸ Réunion spécialisée sur l'agriculture familiale (REAF) / Marché commun austral (MERCOSUR).

Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) – Développer les capacités de la population rurale dans le bassin méditerranéen

78. La collaboration avec le CIHEAM a privilégié la promotion du dialogue politique sur les migrations. Les ministres de l'agriculture des pays membre du CIHEAM ont proposé de mettre en œuvre une plateforme consacrée au dialogue politique sur les facteurs qui déterminent l'exode rural.

79. La coopération a également porté sur la diffusion du cadre d'action mondial pour faire face aux pénuries d'eau dans l'agriculture, ainsi que sur l'élaboration de directives volontaires pour la durabilité du régime méditerranéen dans le bassin de la Méditerranée. Des activités de renforcement des capacités ont été réalisées en matière de prévention contre l'introduction et la diffusion de *Xylella fastidiosa* dans les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord et en matière de promotion de mesures phytosanitaires en synergie, entre autres, avec la *Convention internationale pour la protection des végétaux* (CIPV).

Union des producteurs agricoles du Québec (UPADI) – Renforcement des capacités des coopératives agricoles

80. La FAO a collaboré avec l'UPA-DI à la mise en œuvre d'un programme de coopération technique en Égypte pour l'appui à la réforme de la loi nationale sur les coopératives agricoles. Ce projet prévoit la réforme des coopératives agricoles en Égypte pour en faire des entreprises plus efficaces, équitables et inclusives, qui contribuent à la réduction de la pauvreté rurale, au bénéfice des petits agriculteurs. Le rôle de l'UPA-DI a été de promouvoir un dialogue participatif au sein du mouvement des coopératives égyptiennes et avec les institutions publiques compétentes, et d'aider les coopératives agricoles à analyser le processus de réforme interne, tout en y participant activement. Pendant l'année en cours, divers ateliers, auxquels ont participé plus de 200 représentants des coopératives, ont été organisés pour démontrer les méthodes d'apprentissage par les pairs entre agriculteurs, qui sont un élément crucial de stratégie de renforcement des capacités, menée par la FAO à l'appui des organisations de producteurs et des coopératives.

IV. Partenariats de la FAO avec des institutions universitaires et des instituts de recherche

81. Ces dernières années, la FAO a élargi et intensifié sa collaboration avec les institutions universitaires et les instituts de recherche locaux et régionaux, publics et privés, à l'appui des cadres de programmation par pays (CPP), des initiatives régionales et des objectifs stratégiques. Cette collaboration a permis de sélectionner des domaines de travail dans lesquels promouvoir un échange de connaissances et encourager les chercheurs et d'universitaires à effectuer des travaux présentant un intérêt pour les activités de la FAO, tout en faisant bénéficier ces institutions de la mine de savoirs que détient la FAO. Ces partenariats appuient en particulier les PS 2 et PS 4¹⁹.

82. En 2017, la FAO a souscrit six nouveaux accords de partenariat²⁰ dans les domaines du changement climatique, des migrations, de la sylviculture, de la sécurité sanitaire des aliments, de la

¹⁹ Dans le but de garantir que les accords avec les universités et les centres de recherche soient conformes aux règles et règlements de l'Organisation, la FAO applique des procédures diverses. En l'occurrence, les accords avec des institutions universitaires financées par des fonds publics sont stipulés conformément à la procédure visée dans la Stratégie en matière de partenariats avec la société civile, tandis que les accords avec des institutions financées par des fonds privés suivent la procédure établie dans la Stratégie en matière de partenariat avec le secteur privé.

²⁰ Université catholique de Louvain (Belgique); Université de Liège (Belgique); Université Laval (Canada); RUFORUM (un consortium de 66 universités africaines); Institut de recherche sur l'économie agricole (Hongrie) et Institut international de recherche sur le riz (Philippines).

production agricole et du développement rural. Avec les universités, sept accords²¹ ont été renouvelés et deux accords ont été prolongés²², sur la base d'un plan de travail pour les trois prochaines années.

83. Pendant l'année en cours, une partie du travail réalisé a été destiné à la promotion des ODD. Dans ce sens, la FAO a organisé des séminaires en ligne (webinaires), avec des universités, destinés à mieux faire connaître les enjeux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux étudiants et aux universitaires des institutions partenaires de la FAO. Les séminaires sont un appoint aux programmes de formation universitaire et postuniversitaire et illustrent les activités déployées par la FAO à l'appui des ODD. Parmi les universités participantes figurent, entre autres, le *Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)* (sylviculture), l'*Université d'État du Mississippi* (aquaculture), l'*Université d'agriculture et de technologie de Tokyo* (conservation de l'eau); l'*Université Aleksandras Stulginskis* (sylviculture) et la *Texas A&M University – TAMU* (ingénierie hydraulique).

84. Ces activités ont renforcé les initiatives de promotion et de communication que les partenaires des universités réalisent dans les domaines couverts par le mandat de la FAO et les ODD, par le biais de manifestations telles que: i) un séminaire sur les pertes et gaspillages de nourriture (Institut asiatique de technologie – AIT); ii) la promotion de travaux d'étudiants sur Google Earth et une manifestation sur l'Année internationale des légumineuses (Université La Sapienza de Rome); iii) un symposium consacré à l'impact du changement climatique sur l'alimentation et l'agriculture (Université de Kyoto)

85. Dans les paragraphes qui suivent, on trouvera des exemples d'activités réalisées au cours de l'année écoulée au sein des institutions universitaire et des instituts de recherche.

86. *Intensification de l'agriculture*: Formation d'agriculteurs à l'intensification de la riziculture au Cambodge, au Laos, au Viet Nam et en Thaïlande (AIT), élargissement des technologies de culture irriguée et pluviale pour l'intensification de l'agriculture en Égypte, Jordanie, Maroc et Tunisie (ICARDA); étude et atelier sur l'agriculture à petite échelle en Égypte, Liban, Mauritanie, Maroc et Tunisie (CIRAD); atelier d'évaluation des capacités en matière de systèmes d'innovation agricole au Rwanda, au Guatemala et au Honduras (Agrinatura).

87. *Agroforesterie et reboisement*: Des ateliers sur le reboisement forestier au Rwanda et à El Salvador (WUR), un cours sur la remise en valeur du paysage dans le cadre de la restauration des terres en Amérique du Sud et une étude sur l'agrosylviculture intelligente dans le Couloir de la sécheresse d'Amérique centrale (CATIE), des études agroforestières et une évaluation des plantations de cacao au Ghana, un séminaire sur l'approche agroforestière japonaise-brésilienne au Ghana (Université d'agronomie et de technologie de Tokyo-TUAT), une étude sur les produits non forestiers durables, pour produire du combustible à destination des camps de réfugiés situés dans le Nord du Cameroun (Université de Liège).

88. *Climat*: Production et publication de données sur les chocs climatiques et la résilience en Ouganda, Tanzanie et Ghana (IFPRI), système d'alerte précoce de la sécheresse, qui a été testé au Kenya puis déployé dans 21 pays arides d'Afrique orientale – IGAD (TAMU)

89. *Pêche/croissance bleue*: Élaboration d'un cours de formation sur la résistance des poissons continentaux aux maladies et au climat au Malawi (Université d'État du Michigan), cours sur l'aquaculture responsable au service de la sécurité alimentaire et du progrès économique, avec 20 participants d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes (WUR).

²¹ Réseau des centres de recherche de l'Université de Wageningen – WUR (Pays-Bas); Université d'agronomie et de technologie de Tokyo (Japon); M.V. Université d'État Lomonosov de Moscou (Russie); Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (Costa Rica); Agrinatura (réseau de 28 universités et centres de recherche européens); Centre international de recherche agricole dans les zones arides (Liban) et Centre international japonais pour les sciences agronomiques (Japon).

²² CIRAD (France) et Agreenium (France): les accords ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2017.

V. Autres mécanismes liés aux partenariats avec le secteur privé et la société civile

90. *Les alliances parlementaires en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition:* Le rôle des parlementaires est fondamental car ce sont eux qui formulent des lois et approuvent les budgets publics destinés à concrétiser les engagements politiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. En 2017, la FAO a poursuivi sa collaboration avec ce secteur, au niveau régional et national. En Amérique latine, le Front parlementaire contre la faim de la région Amérique latine et Caraïbes (FPH-ALC) poursuit ses activités de promotion et de soutien technique à la formation de fronts parlementaires contre la faim au niveau national, dont le plus récent est celui de Haïti. Parallèlement, le FPH a élaboré une loi-type sur l'agriculture familiale dans la région Amérique latine et Caraïbes, qui fera office de document de référence pour de futures législations nationales dans les pays intéressés.

91. Par la coopération Sud-Sud et triangulaire, la FAO a élaboré un programme de coopération technique avec l'Alliance parlementaire panafricaine pour sécurité alimentaire et la nutrition du Parlement panafricain, qui a contribué à son tour à la formation d'alliances parlementaires nationales à Madagascar et au Bénin. La collaboration entre la FAO et l'UE a été renforcée au moyen du dialogue politique avec les comités parlementaires affiliés à l'alliance parlementaire «lutte contre la faim» de l'Union européenne. De même, une Alliance parlementaire italienne pour la sécurité alimentaire a été créée. Dans les pays de la région asiatique, ces efforts ont mené à la création, au Japon, de la Ligue parlementaire de l'amitié – FAO. Au cours de ces dernières années, la FAO a facilité la création de 29 alliances parlementaires en Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Europe.

92. *Alliance FAO-Lauréats du prix Nobel de la Paix pour la sécurité alimentaire et la paix* En 2017, le groupe des lauréats du prix Nobel de la paix a poursuivi ses activités, aidant la FAO à disséminer ses messages clés autour de la lutte contre la faim, tout en soulignant le rôle essentiel de la sécurité alimentaire pour le maintien de la paix dans les situations de conflit et d'après conflit. Le prix Nobel de la paix 2016, Juan Manuel Santos, Président de la Colombie est entré dans cette Alliance.

VI. Défis dans la collaboration avec la société civile et le secteur privé et domaines à renforcer

93. Le renforcement des partenariats avec des acteurs non étatiques a permis de profiter des avantages comparatifs qu'offrent leurs vastes réseaux, s'agissant de favoriser le travail de la FAO à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Il n'empêche que l'inclusion de ces acteurs dans les processus de consultation visant à formuler des CPP et des initiatives régionales ne va pas de soi, en dépit des contributions techniques très diverses qu'ils pourraient apporter. La participation à ce processus de parties prenantes œuvrant dans le même domaine que la FAO favorise le suivi et l'évaluation de leur contribution. Dans ce sens, il est demandé aux Bureaux décentralisés de renforcer, avec l'appui des États Membres, le cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (secteur privé, société civile, coopératives et universités) pour la mise en œuvre de chaque cadre de programmation par pays.

94. Durant ces dernières années, le Programme de travail et budget de la FAO a reconnu la valeur des contributions techniques de la société civile i) dans les processus de dialogue sur les politiques; ii) dans la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités dans les contextes locaux, mais il faut trouver de nouvelles sources de financement afin de favoriser l'inclusion de ces acteurs dans ces processus.

95. S'agissant du secteur privé, il importe de poursuivre les efforts pour lier et diversifier les partenariats avec de petites et moyennes entreprises (PME), y compris les coopératives et organisations de producteurs et les entreprises locales, qui font partie du secteur de la petite et moyenne entreprise. À ce titre, l'appui des États Membres est fondamental pour mettre en place et faciliter le travail de la FAO auprès d'entreprises locales pour que les contributions à la réalisation des ODD soient plus significatives.

96. Même si le secteur privé, au cours de ces dernières années, a mobilisé une grande quantité de ressources en nature à l'Organisation et dans une moindre mesure en espèces, le travail réalisé dans le cadre des PS a mis en évidence la nécessité d'accroître le montant des ressources financières provenant du secteur privé à l'appui des activités de la FAO et de ses organes directeurs et statutaires. Malgré cela, la mise en œuvre du Fonds multidonateurs, tel qu'envisagé dans la Stratégie dans le but de mobiliser des ressources financières auprès du secteur privé, a été freinée par le peu d'empressement des entreprises à fournir des contributions financières non affectées (par opposition aux contributions réservées à des emplois spécifiques ou génériques) qui permettraient d'appuyer des programmes et activités alignés sur les OS de la FAO. Cette situation mérite une plus grande attention de la part de la FAO et des États Membres, qui devraient encourager ces contributions et mettre en place des mécanismes novateurs favorisant les apports de ce type.

97. Dans le même ordre d'idées, la participation accrue des entreprises à l'application des Directives volontaires sur les régimes fonciers responsables applicables aux terres, aux forêts et aux pêches dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture, en synergie avec d'autres instruments techniques tels que les Principes pour un investissement responsable (PIR) et les Directives OCDE/FAO sur les chaînes d'approvisionnement d'intrants agricoles continuent d'être au cœur des efforts réalisés auprès du secteur privé.

98. L'un des défis permanents de la collaboration avec le secteur privé consiste à définir et gérer les risques éventuels pesant sur la neutralité et l'indépendance de la FAO. Il n'est pas rare que des entreprises contactent la FAO pour faciliter leur quête de débouchés commerciaux pour leurs produits et services dans des pays en développement, ce qui est contraire aux buts recherchés à travers les partenariats. À cet égard, il importe que les États Membres et DPS s'emploient conjointement à fournir plus d'informations aux organismes du secteur privé, au sujet des principes régissant les partenariats avec la FAO et des contributions attendues de ses partenaires en vue de réaliser le Programme à l'horizon 2030.